RÈGLEMENT DU CONCOURS « LIEGE-BASTOGNE-LIEGE » 2025

Organisation
Le concours "LIEGE-BASTOGNE-LIEGE" 2025 est organisé par TOTALENERGIES Power & Gas Belgium SA/NV (ci-après dénommée « TotalEnergies »), rue Saint Laurent 54, 4000 Liège, et se déroule du 18/04/2025, 0h00, au 23/04/2025, 09h00.

Prix
Les prix à gagner sont les suivants :

- 1 Golden Ticket pour le dimanche 27/04/2025 à 8 heures pour monter à bord de la voiture du directeur sportif de la Team TotalEnergies Pro Cycling durant de la course "Liège-Bastogne-Liège"et aborder au plus près les coureurs.

- 3 Golden Tickets pour le dimanche 27/04/2025 à 8 heures pour prendre place dans la voiture "Saut de Puce" de la course "Liège-Bastogne-Liège". Il s'agit d'un véhicule officiel de l'organisation qui se déplace sur le parcours. Vous aurez un aperçu unique de la course, accompagné par un coureur cycliste pro.

Participation et déroulement du concours

Conditions de participation
Le concours est ouvert aux personnes invitées par TotalEnergies âgées de plus de 18 ans à la date de début du concours, résidant en Belgique et remplissant les conditions de participation mentionnées ci-dessous (ci-après dénommés le « Participant »). Une seule participation par invitation est autorisée. La participation au concours est possible uniquement via le site web avec un code unique par personne invitée.

Les organisateurs du concours, les employés de TotalEnergies, les membres de leur famille (jusqu'au 3e degré inclus) et les partenaires de TotalEnergies ne peuvent pas participer au concours. Le participant sera identifié par les coordonnées fournies lors de sa participation au concours. Toute adresse électronique et/ou postale incorrecte ou incomplète sera considérée comme nulle. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Déroulement du concours
La participation au concours implique que les participants répondent aux questions et introduisent les données nécessaires. Ils s'engagent aussi à respecter les conditions de participation spécifiées ci-dessous. Un seul compte peut être créé pour une même adresse IP.

Désignation des gagnants
À l'issue de la période mentionnée ci-dessus, 4 gagnants seront désignés sur la base des critères suivants :

- Les participants ont sélectionné la bonne réponse à chacune des 3 questions.
- Les gagnants ont donné une réponse correcte à la question subsidiaire.
- Les gagnants ont donné une réponse à la question de départage qui se rapproche le plus de la réponse correcte.
- Les gagnants ont respecté l'ensemble des règles.

En cas d'égalité entre plusieurs participants, les gagnants seront tirés au sort.

La décision de TotalEnergies sur la désignation des gagnants est irrévocable et définitive.

Les gagnants seront personnellement informés par courrier électronique et par téléphone avant le 24/04/2025. Si le gagnant ne remplit pas les conditions de participation, le prix ne lui sera pas remis.
Si le gagnant refuse le prix, celui-ci ne pourra pas être remplacé par un autre produit et le prix sera attribué à la personne ayant obtenu le meilleur score suivant. Aucune compensation financière ne sera accordée par les organisateurs.

Le service remporté ou le prix gagné sera remis aux gagnants le 27/04/2025. L'organisation s'occupera de coordonner le service personnellement avec les gagnants. Le service ne bénéficie d'aucune garantie légale.

Données personnelles
TotalEnergies utilise les données fournies par les participants uniquement pour notifier les gagnants du concours et pour remettre les prix. Ces données seront conservées pendant la période nécessaire à la notification et ensuite pendant une période d'un an pour corriger d'éventuelles erreurs. Cliquez ci-dessous pour plus d'informations sur la politique de confidentialité de TotalEnergies:
https://totalenergies.be/fr/particuliers/politique-vie-privee

Responsabilité
TotalEnergies et ses sous-traitants en charge de l'organisation de ce concours ne peuvent être tenus responsables de tout problème technique de la part du participant ou du fournisseur d'accès qui entraînerait une saisie tardive ou une perte des données du participant.

Ni TotalEnergies ni ses sous-traitants en charge de l'organisation de ce concours ne peuvent être tenus responsables de la qualité des prix.

Ni TotalEnergies ni ses sous-traitants en charge de l'organisation de ce concours ne pourront être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui résulterait de la participation au concours ou de l'annonce des prix.

Litiges
En participant au concours, le participant accepte tous les points du présent règlement du concours et toute décision prise par les organisateurs.

Les réclamations à ce concours doivent être envoyées par lettre recommandée dans les dix jours ouvrables suivant la fin du concours à l'adresse suivante : TotalEnergies Power & Gas Belgium nv, Rue Saint-Laurent 54, 4000 Liège.

Les plaintes ne seront en aucun cas traitées oralement ou par téléphone. Les plaintes formulées autrement que par écrit ou après le délai mentionné ci-dessus ne seront pas traitées.

Aucune communication écrite ou téléphonique au sujet de ce concours ne sera effectuée en dehors de l'annonce du gagnant. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement un participant en cas de tricherie. Les erreurs typographiques, d'impression, de mise en page ou autres erreurs similaires ne peuvent en aucun cas être à l'origine d'une demande de dédommagement ou de toute obligation des organisateurs.

Varia
Les organisateurs se réservent le droit de modifier, prolonger le présent règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de leur volonté sans dédommagement des participants ou de tiers.

Les participants s'engagent, en cas de discussion concernant l'application ou l'interprétation du règlement, à rechercher d'abord une solution à l'amiable avec TotalEnergies avant d'entamer une procédure judiciaire.

Le règlement, ainsi que le déroulement du concours même est soumis au droit belge. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement de Liège sont compétents.